

Avis de paiement d'assurance

au titre de l'année universitaire 2021-2022

Il est demandé aux étudiants :

- ✓ Admis en 2^{ème} et 3^{ème} années toutes filières confondues
- √ Ajournés et ayant droit à la dérogation
- ✓ Ayant des modules ou éléments de modules en instance

d'accomplir les formalités de réinscription au titre de l'année universitaire 2021-2022 après les délibérations de fin d'années.

L'attestation d'assurance est à télécharger et imprimer du site sicareme.com et à envoyer à la boîte contact@enset-media.ac.ma., au plus tard le 15 octobre 2021.

Merci indiquer votre nom, prénom et filière dans l'objet du mail.

